FICHE DE DONNEES DE SECURITE (2001/58/EG)

Hygialinge Performance

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

NOM DU PRODUIT :	Hygialinge Performance
CODE DU PRODUIT :	427
DESCRIPTION/EMPLOI :	Lessive

FOURNISSEUR

FOURNISSEUR :	Christeyns NV
ADRESSE :	Afrikalaan 182, 9000 GENT
TEL :	+32 (0)9/ 223 38 71
FAX :	+32 (0)9/ 233 03 44
SITE INTERNET :	www.christeyns.com
E-MAIL :	info@christeyns.be
TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE :	+33 (0)3 83 32 36 36 Centre ANTI-POISON de NANCY

2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PRODUITS DANGEREUX

NOM	N° CAS	EINECS NR	CONC.	SYMBOLE(S)	PHRASES R
Alcool (C10 - C15) éthoxylée (2-5 EO)	68213-23-0	/	<= 5 %	Xi. N.	R41, R50
Alcool(C10-C15)éthoxylée(5-15EO)	64425-68-1	/	<= 5 %	Xn. N.	R22, R41, R50
Carbonate de sodium	497-19-8	207-838-8	<= 30 %	Xi.	R36
Métasilicate de sodium - disodium trioxosilcate	6834-92-0	229-912-9	<= 5 %	C.	R34, R37
Perborate de sodium, 4 aqua	10486-00-7	/	<= 15 %	Xi.	R36
Silicate de sodium, proportion molaire 2.65	1344-09-8	215-687-4	<= 5 %	Xi.	R36/37/38

L'explication des phrases "R" est mentionnée sous rubrique 16.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

DANGERS PRINCIPAUX :	Irritant pour les yeux.
RISQUE(S) SPÉCIFIQUE(S) :	Pas de risques spécifiques.

4. PREMIERS SECOURS

CONSEILS GÉNÉRAUX :	En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
INGESTION :	Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX :	Bien rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
INHALATION :	Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin..

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIE(S)

MOYEN(S) D'EXTINCTION APPROPRIÉ(S) :	En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), de l'eau.
PRODUITS D'EXTINCTION DÉCONSEILLÉS POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ :	Aucun.
RISQUES SPÉCIAUX :	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

EQUIPEMENT DE PROTECTION SPÉCIAL POUR LES POMPIERS :
Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

METHODE DE NETTOYAGE

PRÉCAUTION(S) POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :
Combler la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :
Neutraliser le produit répandu avec n'importe quel acide faible, et puis rincer avec beaucoup d'eau.

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES : Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

PRÉCAUTIONS MANIPULATION : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE MANIPULATION :
Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.

CONSEIL(S) D'UTILISATION(S) : Empêcher l'absorption d'humidité et la contamination en conservant le récipient bien fermé.

STOCKAGE

PRÉCAUTION(S) STOCKAGE : Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

CONDITION(S) DE STOCKAGE : Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

MATIÈRE(S) À ÉVITER : acides forts.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

LIMITES D'EXPOSITION

LIMITE(S) D'EXPOSITION : Donnée non disponible.

PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES : Bien ventiler. Protection individuelle spéciale: appareil de protection respiratoire à filtre P2 pour particules nocives.

PROTECTION DES MAINS : Porter des gants en cas de contact prolongé avec les mains.. des gants en PVE, résistant chimiquement (selon le norm Européen EN 374 ou equivalent).

TEMPS DE PÉNÉTRATION DU MATÉRIEL DE GANTS. :
Le temps de pénétration doit être déterminé en collaboration avec le fabricant du matérial des gants.

PROTECTION DU CORPS : Porter un vêtement de protection approprié (DIN-EN 465).

PROTECTION DES YEUX : lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).

MESURES HYGIÉNIQUES : Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INFORMATION GÉNÉRALE

ETAT PHYSIQUE/FORME : poudre.

ODEUR : Parfumée.

COULEUR : blanc + points blues.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNMENT

PH : 11.0 ± 0.5 (1 %)

INFLAMMABILITÉ (SOLIDE, GAZ) : Non applicable.

DENSITÉ : 902/1030 ± 100 g/l

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Le produit est stable.

CONDITIONS À ÉVITER : l'air humide.

MATIÈRE(S) À ÉVITER : acides forts.

PRODUIT(S) DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SYMPTOMES

EFFETS AIGU D' INHALATION : Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

EFFETS AIGU DE PEAU : irritation légère de la peau.

EFFETS AIGU DES YEUX : irritation des yeux.

EFFETS AIGU DE VOIE ORALE : Irritation des muqueuses.

EQUIPEMENT SPÉCIAL DE SÉCURITÉ : Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par l'inhalation..

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

COMPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

BIOACCUMULATION : Inconnu.

ECOTOXICITÉ

EFFET ÉCOTOXICOLOGIQUE : A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DÉCHETS / PRODUITS NON UTILISÉS : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

METHODES D'ÉLIMINATION DES EMBALLAGES :
Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les réglements locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO UN : /

VOIES TERRESTRES (ROUTE/RAIL: ADR/RID)

Non soumis à la réglementation ADR/RID.

VOIES MARITIMES (IMDG)

Non soumis à la réglementation IMDG.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SYMBOLES DE DANGER :

Xi

PHRASES R :	R36	Irritant pour les yeux.
PHRASES S :	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
	S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

16. AUTRES INFORMATIONS

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, eventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combaison avec d'autres produits.
Cette fiche de données de sécurité répond au directive 91/155/EEC. Ce produit est classifié selon 67/548/EEC - 99/45/EEC ou selon AISE-guidelines. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Christeyns n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignement.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE :	22/08/2003	
RÉVISION CHAPITRE(S) N° :	2,5,8,9	
PHRASES R :	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	R34	Provoque des brûlures.
	R36	Irritant pour les yeux.
	R36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R37	Irritant pour les voies respiratoires.
	R41	Risque de lésions oculaires graves.
	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.